

—La Sacrée Congrégation des Rites—La Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie en séance ordinaire au Palais apostolique du Vatican pour examiner les affaires suivantes :

10—Introduction de la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu, Ignace Faulzon, clerc ségulier du diocèse de Malte.

20—Révision des écrits de la servante de Dieu, Madeleine, archiduchesse d'Autriche, dite *Régina*, fondatrice du monastère de Hall dans le Tyrol, diocèse de Brixen.

30—Confirmation et approbation de l'élection de la Très Sainte Vierge Marie, dite du Salut, comme patronne principale de la commune de Solarolo, dans le diocèse de Faenza, et concession et approbation de l'Office et de la messe pour la fête de cette patronne.

40—Confirmation et approbation de l'élection de saint Antoine de Padoue comme patron principal de Fragnano, dans l'archidiocèse de Tarente.

50—Concession et approbation de l'office et de la messe propre pour les fêtes de Notre-Dame de Caravaggio, dans le diocèse de Crémone.

60—*Idem* de l'office et de la messe propre en l'honneur des saints martyrs de Rome.

70—*Idem* en l'honneur du bienheureux Augustin Chapdelaine, martyr, pour le diocèse de Coutances.

80—Concession et approbation des bénédictions spéciales en l'honneur de saint Corneille, pape et martyr, pour le diocèse de Ruremonde.